



Dublin, 25 de novembre de 2010

Objet: Courrier de réponse de la Commission sur l'opinion du CCREOS relative à la gestion de l'effort en Zone VIIIfg

Cher Mme. Evans

Je suis heureux de répondre à votre courrier concernant la gestion de l'effort en zone VIIIfg suite au document du CCREOS exprimant son opinion à ce sujet.

J'ai le regret de vous informer que plusieurs membres du CCREOS ont fortement indiqué que votre réponse daté 9 août n'a pas adressé de façon satisfaisante les questions abordés par nous.

Les principales préoccupations étaient les suivantes:

Procédures de codécision

Le statut légal et l'explication offerte dans votre réponse sur la prise de codécision ne correspondent pas du tout à l'interprétation du CCREOS. Il a été estimé que le non-document de la Commission tentait de décrire un éloignement total du régime de gestion existant et qu'en conséquence il ne s'agissait pas de simplement fixer une "possibilité de pêche". En conséquence, il a été fortement estimé que cette question doit être soumise à la procédure de codécision.

Etat des stocks

Il nous préoccupe l'interprétation et la présentation négatives de la recommandation du CIEM relative à l'évaluation des stocks ainsi que l'apparente manque de reconnaissance de la réduction importante de l'effort par le biais des règlements en place et des changements de structure des flottilles des états membres dans la zone. Plusieurs stocks présentent des tendances positives et il y a eu une diminution globale importante de l'effort au cours des années récentes, comme l'a confirmé le président du groupe de travail de l'Ecorégion Mer Celtique du CIEM pendant la réunion tenu à juillet.



Le CCREOS ne suggère pas qu'une augmentation de l'effort serait souhaitable uniquement pour dire que les tendances sont en générale positives et une approche plus collaborative et menée par les parties prenantes serait nécessaire pour garantir l'exploitation soutenable à long terme des stocks. Le CCREOS s'est déjà engagé dans la procédure de développer un plan de gestion vers une approche éco systémique pour les pêcheries démersales mixtes dans la zone VIIIfg.

Plafond de capacité

Le plafond de capacité décrit dans le document d'opinion du CCREOS est un mécanisme qui vise à garantir que l'activité des bateaux qui n'étaient pas actifs dans la zone précédemment n'augmente pas de façon importante. La réponse et le non-document indiquent un apparent manque de connaissance des activités et de la réponse possible des flottilles qui seraient touchées.

Il est juste d'indiquer que l'effort ne se limiterait pas entièrement à un plafond de capacité mais d'autres mesures telles que la fermeture de 'Trevose' et les restrictions de TAC ont déjà effectué une réduction authentique de l'effort. Rien ne suggère que les tendances et les méthodes de pêche de la flottille déjà active dans la zone vont changer.

La réelle menace d'augmentation de l'effort par conséquent vient des bateaux qui sont confrontés à un manque de jours dans leurs zones actuelles où le plan de reconstitution du cabillaud est mis en œuvre, et qui se déplacent pour pêcher sur cette zone. C'est exactement l'objectif du plafond de capacité: prévenir toute augmentation de la pêche des flottilles déplacées pêchant actuellement en dehors de la zone. Malgré ceci, il faut noter que les membres espagnols de l'industrie de pêche ont déclaré que les droits de pêche historiques des flottes nationales devraient être maintenus au moment de déterminer le plafond d'effort alloué dans la zone (sans égard pour la consommation ou l'utilisation effective de leurs quotas), pour éviter mettre en risque ou altérer la stabilité relative dans la zone.

La solution proposée

Le CCREOS est engagé et prêt à développer un plan de gestion à long terme (PGLT) adapté aux besoins mais cela doit se faire des délais réalisables qui permettent une procédure de développement complète et pertinente. Le CCREOS a mis en place un groupe d'étude en vue de démarrer la procédure de définition d'objectifs clairs et convenus. Seul ce point de départ peut nous permettre de développer un tel plan de gestion.



Cependant, s'il doit y être réalisé avec succès, la Commission devra écouter ce que les parties prenantes ont à dire et être ouvert pour discussion plutôt d'essayer d'imposer un plan provisoire que l'industrie considère d'être mal conçu. Ignorer cette recommandation aurait pour résultat l'aliénation des parties prenantes et remettrait en question la sincérité et la crédibilité de l'engagement de la Commission à collaborer avec le CCREOS.

Je vous prie d'agréer, cher Mme. Evans, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sam Lambourn
Président du CCREOS

Annexe: Rapport de la réunion du Groupe d'étude sur les pêcheries de mer Celtique (Madrid, 8 Sep 2010)



RAPPORT

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

GROUPE DE DISCUSSION SUR LES MESURES DE GESTION POUR LA MER CELTIQUE

Mercredi 8 septembre 2010

Président de séance: Jacques Pichon

Rapporteur: Paul Trebilcock

1. Accueil

Le président a accueilli les participants. Il a présenté brièvement le contexte de la réunion, en soulignant que le cabillaud de mer Celtique est différent des autres stocks de cabillaud gérés par l'UE en termes de biologie, de distribution, de taux de croissance et de pêcheries dans lesquelles il est capturé.

Le président a précisé l'approche proactive de l'industrie de la pêche à ce sujet, en soulignant les initiatives telles que la fermeture de Trevose et les partenariats de l'industrie avec la communauté scientifique. Les insuffisances de données et le manque de précision des évaluations sont des points importants, mais non insurmontables, qui nécessitent une attention urgente.

- Excuses

Les excuses de Jacques Bigot (CFTC-ETF), Sam Lambourn (Président du CCREOS) et de Mike Armstrong (CEFAS) ont été présentées. La liste de participants est disponible sur l'Annexe I.

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté par consensus.

- Adoption du rapport de la dernière réunion

Le rapport de la dernière réunion, tenu à Paris le 7 juillet¹, a été adopté par consensus sans modifications.

¹ Document disponible sur le site web du CCR EOS:

http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=423&language=Francais



2. Examen du cadre de réglementation en vigueur en zone VIIfg et dans les zones adjacentes

2.1. Opinion du CCR EOS eu égard au document de Consultation de la Commission sur l'approche éco systémique de la gestion de l'effort (Juillet 2010)

Paul Trebilcock a résumé l'avis du CCR EOS sur le non-document de la Commission relatif à la gestion de l'effort en VIIfg. Cet avis est disponible sur le site web du CCR EOS à titre d'information.

Les zones clés couvertes par le document étaient les suivantes:

- Procédure de codécision
- Statut des stocks et recommandations du CIEM
- Partenariats industrie –science
- Opposition à un régime de jours en mer non adapté
- Proposition proactive de plafond de capacité par opposition à un régime d'effort

Suite à la présentation scientifique du président du groupe de travail du CIEM lors de la précédente réunion, il a été reconnu que la situation de tous les stocks concernés n'est pas optimale eu égard au Rendement Maximum Soutenable (RMS), mais il est clair que certaines tendances sont positives. Une baisse importante de l'effort de pêche d'environ 30-40% a été observée au cours des dix dernières années. Les parties prenantes ont estimé qu'il n'y a pas nécessairement de lien démontrable entre l'effort de pêche et la mortalité par pêche.

2.2. Analyse de la réponse de la Commission à l'opinion du CCR EOS (Août 2010)

Il a été clairement indiqué que la réponse de la Commission à l'opinion du CCREOS était totalement insatisfaisante.

Les principales préoccupations sont les suivantes:

- Le statut juridique et la clarté de la réponse de la Commission sur la prise de codécision.
- L'interprétation et la présentation négatives de la recommandation du CIEM relative à l'évaluation due ce stock.



- La fixation apparemment totale de la Commission sur un régime de jours en mer plutôt que sur le traitement des objectifs clés à long terme avant de développer des propositions de gestion adaptées.
- Le manque de compréhension apparent des activités et de la réponse possible des flottilles qui seraient concernées.
- L'apparente ignorance de la réduction importante de l'effort par le biais des règlements en vigueur et des changements de structure des flottilles des états membres.
- Les effets secondaires et inutiles sur les flottilles/bateaux qui capturent zéro ou peu de cabillaud.
- La confusion en matière de terminologie dans la réponse de la Commission qui oscille entre la zone VIIIfg et la mer celtique.
- La nécessité de tirer des leçons des erreurs commises dans d'autres zones telles que la mer d'Irlande, l'ouest de l'Ecosse et la mer du Nord où les avantages ont été minimes mais les effets socio-économiques dévastateurs.

En résumé, la proposition d'origine et la réponse subséquente de la Commission au CCREOS n'ont pas donné d'objectifs clairs et la question suivante a été posée : la proposition de la Commission vise-t-elle à traiter un PGLT ou tente-t-elle plutôt de faire échouer la procédure de codécision?

Ken Paterson de la DG MARE a répondu au nom de la Commission Européenne:

- La réponse de la Commission indique clairement que selon elle cette proposition ne doit pas être soumise à la procédure de codécision.
- En ce qui concerne l'état des stocks, la Commission a utilisé les titres de la recommandation du CIEM pour exprimer ce qu'elle pensait être les conclusions.
- En ce qui concerne les partenariats science-industrie, il a précisé que ces derniers avaient quelque peu déçu la Commission compte tenu de leur échec à produire des conclusions utiles.
- La Commission est favorable à une approche de jours en mer de l'effort.



- La Commission ne rejette pas le principe de plafonnement de capacité. Cependant la possibilité d'une augmentation de l'effort la préoccupe et elle a invité le CCREOS à fournir des preuves que ce ne sera pas le cas.
- En ce qui concerne le régime d'effort proposé, la Commission n'a entendu que des commentaires négatifs mais non propositions constructives.

L'industrie a estimé que la réduction globale de l'effort au cours des dernières années est liée à la fermeture de Trevose et aux contrôles de TAC. Il a été estimé que ceci démontre un changement mené par l'industrie sans régime de jours en mer.

Il a été observé que l'objectif de la Commission basé sur les recommandations du CIEM semblait être au minimum de maintenir l'effort aux niveaux actuels et en réalité de réduire les niveaux d'effort de 10% en 2011 sur la base d'une période de référence historique. Les mesures de gestion en vigueur dans cette zone délivrent déjà cet objectif (une réduction globale importante (KW/jours) de toutes les catégories d'engins).

La nécessité d'une explication plus claire du fonctionnement d'un plafond de capacité dans la pratique a été reconnue.

La délégation espagnole a également rappelé la nécessité que les flottes ni visant ni capturant de cabillaud ne devraient être affectés par les mesures adoptées sous ce régime d'effort

Action: Paul Trebilcock va préparer un projet de réponse à la Commission. Il devrait incorporer les commentaires exprimés au cours du débat, aborder la clarification d'une alternative de plafond de capacité et indiquer le développement d'un PGLT adapté aux besoins.

3. Consignes d'élaboration d'un plan de gestion à long terme des stocks démersaux de mer Celtique

3.1. Présentation du document de discussion – Colm Lordan (Marine Institute)

Colm Lordan a présenté une approche alternative de développement d'un **plan de gestion à long terme** (LTMP) adapté aux besoins pour la mer Celtique. Cette proposition peut être consulté sur le site web du CCREOS à titre d'information.



Les points clés sont les suivants:

- Les stocks de cette zone sont très productifs mais les taux ou les modes d'exploitation ne sont pas optimaux pour le moment
- Des modèles de PGLT existent ailleurs dans le monde et semblent fonctionner. Ces derniers pourraient servir de guide et d'expérience utiles au développement d'un PGLT pour cette zone.
- Le CCREOS devrait prendre les droits et développer un PGLT en collaboration avec les pêcheurs, les scientifiques et les gestionnaires.
- Tout PGLT doit avoir pour objectif clé des pêcheries rentables et durables
- Les niveaux de rejets dans cette zone demeurent sous-évalués et doivent être évalués et traités correctement
- Un régime d'effort tel qu'il est décrit par la Commission ne doit pas nécessairement être la cible d'un PGLT
- Un PGLT doit inclure des mécanismes de gestion adaptatifs
- Les stocks dont les données sont insuffisantes sont déjà gérés par des PGLT dans d'autres pêcheries à l'aide d'indicateurs de performance plutôt que de chiffres de déclenchement absolus
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un set complet de nouvelles données pour démarrer cette procédure. Les insuffisances de données devront être abordées dans un PGLT. Il est possible de développer un système de feux tricolores et des règles associées.
- Nécessité de réfléchir à la manière dont une approche alternative s'adapterait au régime de gestion et au cadre réglementaire actuels. Les liens avec le non-document actuel de la Commission sur la langoustine, la zone biologiquement sensible et les autres plans de gestion doivent être soigneusement étudiés.
- Les besoins financiers pour réaliser les travaux de développement nécessaires devront être abordés.



3.2. Discussions des participants:

Les participants ont exprimé les commentaires suivants:

- Le RMS en relation aux diverses pêcheries mixtes demeure un concept vague et imprécis
- Le document de consultation de la Commission n'était clairement pas une proposition sérieuse de PGLT
- L'approche présentée par le Dr. Lordan suscite l'enthousiasme général car elle propose un cadre qui offre au CCREOS un mécanisme et une stratégie permettant de développer une proposition de PGLT adapté aux besoins.
- Une opinion très forte selon laquelle il est important de définir clairement les objectifs et de les accepter dès le départ
- Nécessité de tirer des leçons des autres pêcheries et d'identifier ce qui a marché et ce qui n'a pas donné de résultats ainsi que les raisons à la base de ces résultats
- Les conflits entre l'industrie de la pêche et les gestionnaires de la pêche ne portent pas normalement sur les objectifs mais sur le calendrier ou la trajectoire et le choix des instruments de gestion
- Tout PGLT doit être développé sur la base d'une compréhension de l'économie autant que de la science
- Un PGLT devrait-il concerner la zone CIEM VII^{fg} ou l'ensemble de la zone CIEM VII?
- Il serait intéressant de connaître l'opinion de la Commission au sujet de cette approche
- Victor Badiola a convenu de faire circuler une présentation d'une conférence internationale tenue à Santander précédente qui traitait des questions et défis d'une approche RMS et d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche.

Colm Lordan a ajouté que le RMS et la possibilité de l'atteindre dans les pêcheries multi espèces pour toutes les espèces étaient en réalité très complexe mais qu'il s'agissait de quelque chose qu'un PGLT doit essayer de traiter. Il a été suggéré que l'objectif doit être de s'approcher aussi près que possible du RMS pour les espèces clés tout en s'assurant que les autres stocks soient en position de supporter l'exploitation au niveau de la RMS à un certain point.



Il a également souligné la nécessité de s'éloigner du régime de total admissible de débarquements, de traiter les rejets et d'évaluer les options autour du total admissible des captures.

Enfin, il a convenu que les objectifs clairement définis et convenus sont indispensables avant de passer au détail.

La Commission a commenté la discussion:

- Un PGLT est nécessaire
- Les questions associées à la stabilité relative doivent être étudiées
- Le rôle du CCREOS en termes de fonction, capacité et structure doit être étudié
- La Commission va continuer sa propre réflexion à ce sujet en se focalisant sur un régime d'effort basé sur les jours en mer

Une certaine déception a été observée face à la réaction négative de la Commissions à la proposition du CCR EOS visant à développer une approche holistique dans un délai sensible et réalisable.

Il faut être stratégique et dans ces termes le non-document de la Commission n'est pas adapté aux besoins et nécessite d'être totalement réévalué.

Il a été estimé que la Commission doit exprimer son soutien à l'initiative du CCREOS qui a pour objectif de proposer des avantages à long terme et que la réaction de la Commissions est décevante.

ACTION: Proposer au comité exécutif du CCR EOS d'organiser une petite réunion d'experts pour adresser une orientation stratégique visant à définir les objectifs clés, à développer les termes de référence du travail de développement; à identifier les partenaires qui aideront au travail nécessaire et à conserver la dynamique de cette problématique. Il a été suggéré que Colm Lordan, Barrie Deas, Sean O'Donoghue, Jacques Pichon, Emiel Brouckaert, Hugo González et Paul Trebilcock constituent la première réunion.

ACTION: le secrétariat du CCREOS va rechercher des sources de financement en se basant sur les conclusions de la réunion d'orientation mentionnée ci-dessus.

ACTION: Victor Badiola a convenu de faire circuler une présentation d'une conférence précédente à Santander qui traitait des questions et défis d'une approche RMS et d'une approche éco systémique de la gestion de la pêche.



4. Initiatives visant à améliorer la qualité des données en mer Celtique

Barrie Deas a présenté un document sur les insuffisances de données dans les évaluations des stocks (il peut être consulté sur le site web du CCREOS à titre d'information).

Les points clés étaient les suivants:

- Manque d'évaluations analytiques pour de nombreux stocks pour lesquels le CIEM doit donner ses recommandations
- Nécessité d'identifier les zones critiques et de mettre en place des mesures correctives
- Nécessité d'agir pour empêcher la situation d'empirer
- Il y a trois acteurs principaux: les scientifiques, l'industrie de la pêche et les gestionnaires de la pêche
- Il est important de ne pas se mettre à la duplication.
- Un groupe d'étude du CCREOS sur les insuffisances de données pourrait ajouter une couche de valeur pertinente et traiter les zones critiques
- Proposition de rencontrer les officiels clés du CIEM afin de comprendre leur réflexion à ce sujet et de voir si ce groupe d'étude pourrait apporter une contribution positive

Colm Lordan a accueilli favorablement le document et déclaré que selon lui, le CIEM serait favorable à l'opportunité d'étudier et de développer ce concept plus en détail. L'accent devrait être mis sur les besoins en matière de données et l'utilisation subséquente de ces données.

La réponse de la Commission s'est avérée moins positive et a indiqué que le CIEM identifie déjà les insuffisances de données dans des tableaux tous les ans (ces derniers pourront être consultés sur le site web du CCREOS). La raison principale des insuffisances en matière d'évaluations et de données analytiques (selon la Commission) est due essentiellement aux mauvaises déclarations de captures et de rejets.

Les réunions comparatives de référence du CIEM en cours sont un facteur extrêmement important à ce sujet.



Il a été estimé que les tableurs du CIEM sur les manques de données étaient un bon point de départ mais que le groupe d'étude pourrait ajouter une valeur, identifierait et développerait des mesures correctives pour gérer ces insuffisances.

ACTION: Proposer au comité exécutif du CCREOS de mettre en place un groupe de direction pour faire progresser le tout. Les recommandations suivantes ont également été convenues: une première réunion avec le CIEM à laquelle participerait Barrie Deas a été jugée être une première étape nécessaire. Il est primordial de disposer dès le départ d'une structure et de termes de référence précis.



Annexe I. Liste de participants

1	Jacques Pichon	ANOP-FROM Bretagne-PMA (Président)
2	Paul Trebilcock	Cornish FPO (Rapporteur)
3	Kenneth Patterson	DG MARE – Commission Européenne
4	Colm Lordan	Marine Institute (Expert Scientifique)
5	Els Torreele	ILVO Vlaanderen (Expert Scientifique)
6	Víctor Badiola	OPPAO-CEPESCA
7	Iwan Ball	World Wildlife Fund
8	Emiel Brouckaert	Rederscentrale
9	Luc Corbisier	SDVO
10	John Crudden	European Anglers' Alliance
11	Barrie Deas	NFFO
12	Caroline Gamblin	CNPMEM
13	Marc Ghiglia	UAPF – Observador CCPA
14	Hugo González	ANASOL-ARVI-CEPESCA
15	André Gueguen	OPOB
16	Daniel Lefèvre	CRPM-Basse Normandie
17	Jesús Lourido García	Puerto de Celeiro S.A.-CEPESCA
18	Joe Maddock	Irish Fishermen's Organisation
19	Eduardo Míguez López	EAFPA
20	Lorcan O'Cinnéide	Irish Fish Producer's Organisation
21	Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Association
22	Eibhlin O'Sullivan	Irish South and West Fish Producers' Org.
23	Conor Nolan	Secrétariat CCR EOS
24	Alexandre Rodríguez	Secrétariat CCR EOS
25	Joanna McGrath	Secrétariat CCR EOS